



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 Septembre 2017

Anglais et français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

Trente-sixième session

11-29 septembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris  
le droit au développement**

**Exposé écrit\* présenté conjointement par Nonviolent Radical  
Party, Transnational and Transparty, organisation non  
gouvernementale dotée du statut consultatif général,  
Women's Human Rights International Association, Edmund  
Rice International Limited, organisations non  
gouvernementales dotées du statut consultatif spécial,  
International Educational Development, Inc., organisation  
non gouvernementale inscrite sur la liste**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[18 août 2017]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



## **Demande d'une commission d'enquête l'ONU sur les exécutions massives des prisonniers politiques en 1988 en Iran\***

Nous, organisations soussignées, pensons que les exécutions de masse extrajudiciaires de prisonniers politiques en République islamique d'Iran en 1988 et la nécessité de mettre fin à l'impunité des auteurs de ce crime, justifient et nécessitent une commission d'enquête de l'ONU que nous vous appelons à lancer et faciliter.

Dans la période comprise entre juillet et octobre 1988, plusieurs milliers de prisonniers politiques ont été exécutés en Iran, principalement dans les premières semaines. Les exécutions de masse ont été menées à la suite d'un décret du guide suprême de l'Iran, condamnant à mort tous les membres des Moudjahidine du peuple d'Iran (OMPI), de l'opposition iranienne. Le décret disait en partie « ceux qui se restent inébranlables dans leur position de 'nifaq' [de soutien à l'OMPI] dans les prisons travers le pays sont considérés comme en guerre contre Dieu et condamnés à être exécutés ». Le premier test décisif pour échapper à l'exécution était de renoncer à leurs convictions et à leur affiliation politique.

Dans un décret subséquent, le guide suprême, l'ayatollah Khomeiny, déclarait : « Quiconque, à n'importe quel stade, maintient ses positions sur 'nifaq' [soutien à l'OMPI], sa sentence est l'exécution. Annihilez immédiatement les ennemis de l'islam. En ce qui concerne les dossiers, utilisez le critère qui accélère la mise en œuvre du verdict. »

La responsabilité de l'application du décret a été confiée à des commissions tripartites formées dans tout le pays, avec un juge de la charia, un procureur et un représentant du ministère du Renseignement et de la sécurité. Les prisonniers l'appelaient « la commission de la mort ». L'exécution extrajudiciaire en violation de la procédure régulière a été rapidement étendue aux prisonniers politiques appartenant à d'autres groupes politiques.

Les condamnations ont souvent été prononcées en quelques heures. D'anciens responsables portent le nombre total de victimes à des dizaines de milliers. Ces faits étaient bien connus et ont été signalés par les titulaires de mandat de l'ONU en 1988, mais depuis, malheureusement, ils ne figurent plus à l'ordre du jour de l'ONU. La question est revenue sur l'agenda iranien suite à la mise en ligne d'une cassette audio dans laquelle des autorités clés au moment des exécutions de masse discutent et reconnaissent leurs actions. Il y a des informations sur des appels croissants à rendre des comptes en Iran malgré l'intimidation et la répression de la part du gouvernement. En tant que tel, l'exécution extrajudiciaire de 1988 n'est plus une question du passé, mais une question vivante qui a des conséquences graves pour le peuple iranien, en particulier pour les familles des victimes qui ont osé exiger des comptes.

La vague d'exécutions à motivation politique de 1988 a été un moment crucial dans le domaine des droits humains en République islamique d'Iran et continue à ce jour à se répercuter sur la société iranienne. Les responsables clés impliqués dans les exécutions de masse ont été promus et occupent actuellement certains des plus hautes fonctions de la magistrature et des forces de sécurité iraniennes. Une génération de représentants démocratiques et de défenseurs des droits de l'homme a été décimée. La vague d'exécutions extrajudiciaires a également mis en place des pratiques qui restent en vigueur aujourd'hui, comme en témoigne le fait que l'Iran continue d'avoir le taux d'exécutions le plus élevé au monde. Il arrive souvent que la peine de mort soit prononcée pour des délits qui ne sont pas considérés comme les plus graves, pour des prisonniers politiques, pour des délinquants juvéniles, et en violation flagrante de la procédure régulière.

Nous, les organisations soussignées, possédons également des preuves que les personnes qui demandent actuellement des informations sur des parents exécutés en 1988 sont emprisonnées et harcelées par les forces de sécurité iraniennes.

La Rapporteuse spéciale sur la situation des droits humains en République islamique d'Iran a déclaré, à l'instar de votre Bureau, que le gouvernement iranien ne dialoguait que très sélectivement avec les titulaires de mandat de l'ONU. Plus précisément, il refuse de reconnaître devant l'UNHRC que les exécutions à motifs politiques ont lieu ou ont eu lieu.

Nous croyons que l'énormité des violations des droits de l'homme, leur effet continu sur la société et les victimes iranienne ainsi que la non-coopération du gouvernement iranien justifient et nécessitent une commission d'enquête de

l'ONU. Nous vous appelons donc à utiliser l'autorité de votre bureau pour mettre fin à l'impunité, restaurer la responsabilité et assurer la non-réurrence des exécutions de masse extrajudiciaires en République islamique d'Iran en lançant et en facilitant une telle enquête.

---

\*Hands Off Cain - comite de soutien au droits de l'homme en iran - CSDHI - Association des Femmes Iraniennes en France - AFIF - Associazione Medici e Farmacisti Iraniani in Italia- IRAN REF VZW - vzw democratische iraanse vrouwen organisationen in belgien, ONGs sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.